



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services à la personne

Question écrite n° 38984

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les recommandations de la note du Commissariat général à la stratégie et à la prospective du 11 septembre 2013 portant sur les services à la personne (SAP). Cette note préconise de disposer, avant tout changement du cadre fiscal-social soutenant le secteur des services à la personne, d'une évaluation des effets des changements antérieurs et de prévoir, pour tout changement ultérieur, les conditions de son évaluation. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

Le secteur des services à la personne, qui emploie aujourd'hui près de 2 millions de salariés, comporte un potentiel élevé de création d'emplois non-délocalisables sur l'ensemble du territoire. Il bénéficie d'une dynamique démographique favorable (vieillesse, maintien d'un haut niveau de natalité) et de transformations sociales (notamment hausse du taux d'activité des femmes). Son développement nécessite une coordination renforcée des pouvoirs publics, conciliant soutien à la croissance et à l'emploi, et rôle social de ces activités notamment celles destinées aux publics fragiles. L'amélioration de la qualité de l'emploi et des perspectives professionnelles dans ce secteur, la structuration de l'offre pour la rendre plus lisible et plus accessible, et la mise en place d'une nouvelle gouvernance interministérielle en concertation avec l'ensemble des professionnels sont les priorités fixées par le Gouvernement. Le Gouvernement a lancé trois chantiers, essentiels pour le développement de ce secteur, coordonnés, sous l'autorité du Premier ministre, par la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme : une conférence de progrès pour l'emploi, un groupe de travail sur la gouvernance du secteur et enfin un groupe de travail sur le cadre fiscal et social des services à la personne. Ce dernier, conformément à la recommandation du commissariat général à la stratégie et à la prospective dans sa note du 11 septembre 2013, sera notamment chargé d'évaluer l'impact de toute mesure fiscale ou sociale concernant le secteur. Il donnera également un avis sur l'opportunité de toute réforme en la matière au regard des priorités en matière d'emploi et de services à nos concitoyens, dans une logique de justice sociale et de maîtrise de la dépense publique. Les conclusions de ces groupes de travail sont attendues au printemps 2014.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38984

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Artisanat, commerce et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10306

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2329